Extrait du SNUipp-FSU 91

https://9	1.snuipp.fr
Н	aro sur le mouvement
	- MOBILITES - MOUVEMENT -
	Date de mise en ligne : lundi 5 novembre 2018
<b>Description :</b> La présentation par les services syndicats.	s du ministère de l'Éducation nationale d'un projet de texte modifiant en profondeur les règles du mouvement suscite la colère des
	SNUipp-FSU 91

Copyright © SNUipp-FSU 91 Page 1/3

## Haro sur le mouvement

A l'occasion d'un groupe de travail ministériel l'administration a soumis aux organisations syndicales le projet de texte encadrant les opérations du mouvement départemental 2019.

Un projet qui contient pour le SNUipp-FSU, le SE-Unsa, le Snudi-FO et la CGT Educ'action des dispositions inacceptables.

Le texte prévoit en effet que la seconde phase du mouvement, qui existe encore dans de nombreux départements serait supprimée partout. Les personnels à titre provisoire ne pourraient donc plus effectuer qu'une seule saisie des voeux.

Il serait par ailleurs, **imposé de candidater sur des zones géographiques et/ou à des typologies de postes**, avec des affectations à titre définitif à la clé pour la plupart des personnels, y compris sur des postes non demandés.

Des enseignants se verraient donc de fait « prisonniers » d'un poste obtenu par voeu géographique forcé.

De plus, serait remise en cause l'ancienneté générale des services (AGS) dans le barème du mouvement.

Il est enfin prévu que dans les départements, les notes de service « Mouvement » ne soient plus discutées en CAPD mais en CTSD, privant ainsi les commissions paritaires d'une partie de leurs prérogatives.

Autant de mesures qui dégraderaient à nouveau les conditions d'une opération importante pour la vie professionnelle et privée des enseignantes et des enseignants des écoles.

## Déclaration intersyndicale

Dans une déclaration lue à l'occasion du groupe de travail, les quatre syndicats ont affirmé s'opposer à ces nouvelles dispositions et revendiquent :

le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes ;

la suppression des postes pro lés au pro t de postes à exigences particulières ;

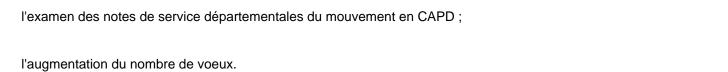
le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres ;

le maintien de l'a ectation sur des postes précis et non sur des zones, Le respect du caractère non obligatoire des voeux géographiques ;

l'a ectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre dé nitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement ;

Copyright © SNUipp-FSU 91 Page 2/3

## Haro sur le mouvement



Un courrier sera adressé au ministre, lui demandant des réponses favorables à toutes ces demandes. Faute de quoi, la mobilisation des personnels serait à l'ordre du jour.

Copyright © SNUipp-FSU 91 Page 3/3